

Délibération n°2020-051

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Enquête administrative portant sur un incident survenu sur le campus de Schoelcher le 24 juin 2020**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet les résultats de l'enquête administrative aux membres du Conseil d'Administration pour information et suite à donner.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Le Conseil d'Administration, eu égard à l'exposé des faits et aux résultats de l'enquête administrative, donne pouvoir au Président pour donner à cette affaire les suites disciplinaires et judiciaires qui s'imposent, y compris par une plainte pénale avec constitution de partie civile.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 24 septembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY